



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures de lutte contre l'épidémie à destination des personnes âgées

Question au Gouvernement n° 2889

Texte de la question

MESURES DE LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

M. le président. La parole est à Mme Annie Vidal.

Mme Annie Vidal. J'associe à mes questions ma collègue Monique Limon.

Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, lors de votre conférence de presse, ce dimanche 19 avril, vous avez longuement évoqué la situation de nos aînés dans cette crise sanitaire à laquelle ils payent un lourd tribut. Le confinement est pour eux particulièrement difficile à supporter : pour ceux qui résident en EHPAD, avec la mise en place du « plan bleu » suspendant les visites puis avec le confinement individuel, mais aussi pour celles et ceux qui sont chez eux, et qui courent un risque majeur d'isolement social.

Nous avons pu constater lors de cette crise sanitaire les nombreux élans de solidarité de nos concitoyens, ainsi que l'engagement et le dévouement sans faille des professionnels du grand âge. Je veux ici les remercier chaleureusement. Le seront-ils à l'instar des personnels hospitaliers ?

Vous avez écarté le scénario d'un déconfinement par tranche d'âge, et je vous en remercie : il aurait pu être très mal vécu et délétère pour bon nombre de personnes. Toutefois cette décision devra s'accompagner, vous l'avez dit, d'une responsabilisation individuelle accrue, notamment à travers le maintien constant des gestes barrières. Comment pourrions-nous accompagner ce mouvement ?

Vous avez aussi annoncé des mesures pour préserver et favoriser le maintien à domicile, et vous avez ouvert la possibilité d'organiser, dans des conditions très strictes, des visites de famille dans les EHPAD. Monsieur le ministre, pour accompagner et sécuriser toutes ces mesures, dans les EHPAD et à domicile, quelle sera la stratégie de dépistage du Covid-19 pour nos aînés ? Quelle sera la doctrine pour la distribution des équipements de protection individuelle ? Les professionnels paramédicaux pourront-ils revenir auprès des personnes âgées en EHPAD comme à domicile, et dans quelles conditions ?

Monsieur le ministre, alors que cette crise a confirmé nombre de constats déjà établis, comment envisagez-vous la poursuite des réflexions sur le grand âge et l'autonomie ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je connais, madame la députée, votre engagement de longue date en faveur de la réflexion sur le vieillissement et la perte d'autonomie ; Christelle Dubos, secrétaire d'État, et moi-même, sommes également passionnés par ces sujets.

Nous avons travaillé d'arrache-pied d'abord pour proposer des solutions de protection adaptées au public le plus fragile, nos aînés, et notamment ceux qui sont en perte d'autonomie, qu'ils vivent en EHPAD ou à domicile, et maintenant pour lever certaines contraintes, toujours dans le respect total de la santé de ces personnes, pour éviter tout risque de transmission du virus : nous devons réfléchir avec humanité et comprendre que les situations vécues aujourd'hui par certaines personnes âgées ne sont pas tolérables dans la durée. Nous avons tous en tête ces images de grands-pères, de grands-mères, déjà cabossés, fragilisés par la vie, seuls dans leur chambre, ne pouvant voir leur famille et parfois pas même prendre des repas en commun avec d'autres. Il s'agit de les protéger, bien sûr : nous connaissons les dégâts considérables que peut faire le Covid-19 quand il rentre dans un EHPAD.

Le développement du numérique dans une grande majorité des EHPAD a permis d'user de la visioconférence ; désormais, les familles pourront, sous la responsabilité des directeurs d'établissements, voir leurs proches. Elles ne pourront pas les toucher, mais ce sera déjà beaucoup plus humain, plus réel.

Les personnels des EHPAD se sont montrés admirables, et il faut les soutenir. Certains ont même fait le choix de ne pas rentrer chez eux le soir, et de se confiner avec les résidents, pour ne pas prendre le risque de faire entrer le virus dans l'établissement. Ils doivent tous être remerciés, à l'instar de ce qui a été fait à l'hôpital ; les discussions sont en cours. La semaine dernière, le Premier ministre a échangé pendant plus de deux heures avec l'ensemble des fédérations du secteur de l'aide à domicile et des EHPAD. Nous allons aboutir. Ces personnels méritent notre reconnaissance, comme ils méritent l'attention que vous leur portez.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Vidal](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2889

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 avril 2020](#)